Bonjour à tous,

Le **8 Juin 2017**, *(inscrire le nom de votre établissement)* participera au Challenge de la mobilité.

Ce jour-là, comme de nombreux salariés et agents en Auvergne – Rhône-Alpes, mobilisez-vous pour **vous déplacer autrement que seul en voiture** jusqu’à votre lieu de travail et, ainsi, tentez de faire remporter un prix à *(inscrire le nom de votre établissement)* en participant à la fois à la préservation de notre environnement.

**Se déplacer autrement,** c’est utiliser les modes de déplacement suivants : marche, vélo, transports en commun (bus, tramway, car, train…), covoiturage, roller, trottinette... Cette année, le télétravail est également considéré comme une solution alternative à la voiture individuelle, le « non-déplacement » permettant évidemment de réduire l’impact environnemental des trajets domicile-travail des salariés.

**Comment enregistrer ma participation ?**

Le jour du Challenge votre référent d’établissement (inscrire le nom du référent) mettra à votre disposition des bulletins de participation à compléter lors de votre arrivée au travail (compléter la description du dispositif si besoin). Il se chargera lui-même de compiler l’ensemble des informations sur le site internet prévu à cet effet : <http://www.challengemobilite.auvergnerhonealpes.eu>

**Toutes les informations sont disponibles dans le mode d’emploi (voir page suivante)**

*Signature de l’envoyeur :*

*Coordonnées du référent et de la direction de l’établissement*

******